

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-04

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES RD 928/ RD 39, RD 813 et RD 926 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 928/ RD 39, RD 813 et RD 926.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 1, 15 et 29 septembre 2008 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 928/ RD 39 - PR 5+792 – Aménagement de carrefour - LACOURT SAINT PIERRE

Montant : 278 906,00 €HT

Délai d'exécution : 14 semaines

Attributaire : Société APPIA Quercy-Agenais (46)

RD 813 – PR 52+080 – Aménagement de carrefour avec l'avenue Jean BAYLET – VALENCE D'AGEN

Montant : 371 522,00 €HT

Délai d'exécution : 16 semaines

Attributaire : Société APPIA Quercy-Agenais (46)

RD 926 – Rampes de Caylus (4ème phase carrefour RD 926 / RD 20) - CAYLUS

Montant : 208 634,04 €HT

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : Société SCREG Sud-Ouest (47)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 928/ RD 39, RD 813 et RD 926 avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus,

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.